

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le jeudi 14 septembre 2017 à 19h30, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Emprunt temporaire pour le paiement des travaux sur le Chemin de la Grosse-Ile.**
- **Appui financier pour le projet de la salle de gym du Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville.**

Sont présents : M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin.

Résolution : 2017-245

Emprunt temporaire.

Attendu que la municipalité a réalisé d'importants travaux de voirie sur le chemin de la Grosse-Ile, dont le coût est estimé à 538 812 \$, taxes incluses;

Attendu que ces travaux sont reliés à une subvention du Programme TECQ pour un montant d'environ 110 000 \$, ainsi qu'une subvention dans le cadre du Programme RIRL, pour un montant d'environ 250 000 \$, dont une partie de cette subvention est versée sur une période de 10 ans, et finalement par un règlement d'emprunt dont le montant sera déterminé, une fois toutes les factures reliés à ce projet seront reçues;

Attendu que le versement de la subvention pour le programme TECQ est prévue le 15 mars 2018, et que celle du programme RIRL, vers le 15 février 2018;

Attendu que la municipalité peut demander un emprunt temporaire en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-02, lequel autorise une dépense maximum de 538 812 \$, pour les travaux du chemin de la Grosse-Ile;

Attendu que le règlement 2016-02 a reçu son approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 août 2016;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à demander un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de l'Érable, au montant de 538 812 \$, afin de pouvoir payer les factures des travaux susmentionnés, en attendant le financement permanent d'une partie du coût des travaux et de la réception des subventions de la TECQ et du RIRL.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2017-232, adoptée le 5 septembre 2017, relativement à une demande auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable pour augmenter la marge de crédit variable de 150 000.00 \$ à 500 000.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2017-246

Projet pour le FDT-Pacte rural déposé par les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville.

Attendu que Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville désire déposer un projet à la MRC de l'Érable dans le cadre du programme FDT-Pacte rural;

Attendu que le titre du projet est « Gym action », et que les prévisions budgétaires du projet sont de 48 000 \$;

Attendu que Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville demande une aide financière au montant de 38 400 \$, au programme FDT-Pacte rural, représentant 80% du projet;

Attendu que le projet de Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville est inclus dans le plan d'action déposé par la municipalité de Laurierville pour le FDT-Pacte rural;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville recommande à la MRC de l'Érable, le financement du projet de Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville intitulé « Gym action », et ce, pour un montant maximum de 38 400 \$.

Que la municipalité de Laurierville accepte de participer financièrement au projet, en versant un montant de 4 600 \$, afin de compléter le budget du projet.

Que la municipalité de Laurierville accepte que Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville aménage son projet de salle de conditionnement physique dans un local de l'édifice municipal, situé au 140 rue Grenier, lequel est utilisé présentement comme salle de réunion.

Adoptée

Résolution : 2017-247

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier